

Liens entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance de pères québécois et la violence actuelle vécue par leurs enfants dans la famille

Linking the perceived legitimacy of the violence experienced by Quebec fathers during their childhood to the violence currently experienced by children in their family

Farah Jamal, Sarah Dufour, Marie-Ève Clément and Claire Chamberland

Volume 40, Number 2, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061844ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061844ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (print)

2371-6053 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jamal, F., Dufour, S., Clément, M.-È. & Chamberland, C. (2011). Liens entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance de pères québécois et la violence actuelle vécue par leurs enfants dans la famille. *Revue de psychoéducation*, 40(2), 175–190. <https://doi.org/10.7202/1061844ar>

Article abstract

Intergenerational patterns of violence against children and perceptions of childhood abuse have not been studied a lot among fathers. The objective of the present study is to determine the link between frequencies of childhood severe physical violence and its perceived legitimacy (first), and minor physical and psychological violence against children in present family (second) in a sub sample of 204 fathers from Quebec. These fathers reported being victims of childhood severe physical violence in a study measuring family violence in children's life. This study was performed by the Institut de la Statistique du Québec in 2004. Results indicate a significant link between frequencies of childhood severe physical violence and its perceived legitimacy, and nowadays violence against children in the family. Discriminant analysis indicate that fathers who have often or very often lived childhood severe physical violence have children who suffer more psychological violence than fathers who have rarely experienced it. The more fathers think that childhood violence was deserved, the more their children suffer psychological violence. Finally, children of fathers who think that childhood severe physical violence was sometimes deserved suffer less minor physical violence than those of fathers who think that it was often or very often deserved. Implications for research and practice are discussed.

Liens entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance de pères québécois et la violence actuelle vécue par leurs enfants dans la famille

Linking the perceived legitimacy of the violence experienced by Quebec fathers during their childhood to the violence currently experienced by children in their family

F. Jamal¹
S. Dufour¹
M.-È. Clément²
C. Chamberland³

1. École de psychoéducation, Université de Montréal.
2. Département de psychoéducation et psychologie, Université du Québec en Outaouais.
3. École de service social, Université de Montréal.

La publication du présent article est en partie possible grâce à la contribution financière du Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE).

Correspondance :

Sarah Dufour
École de psychoéducation
Université de Montréal
Casier postal 6128,
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec), Canada
H3C 3J7
Tél. : (514) 343-6111 poste 0762
sarah.dufour@umontreal.ca

Résumé

La transmission intergénérationnelle de la violence envers les enfants et les perceptions reliées aux expériences personnelles de violence dans l'enfance ont été peu étudiées auprès des pères. L'objectif de la présente étude vise à examiner les liens entre la violence physique sévère vécue par des pères durant leur enfance, sa légitimité perçue et la violence actuelle vécue par leurs enfants. Les données de cette étude sont issues d'un sous-échantillon de 204 pères ayant déclaré de la violence sévère dans leur enfance lors de l'enquête québécoise sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec réalisée en 2004 par l'Institut de la Statistique du Québec. Les résultats des analyses de variance montrent la présence d'un lien significatif entre la fréquence rapportée de la violence vécue dans l'enfance et sa légitimité perçue, ainsi qu'avec la violence actuelle à l'endroit d'un enfant. Les analyses discriminantes ont ensuite permis de démontrer que les pères rapportant avoir souvent ou très souvent vécu de la violence physique sévère dans l'enfance ont actuellement des enfants qui vivent plus de violence psychologique que ceux qui rapportent en avoir rarement vécu. Plus les pères considèrent la violence physique sévère qu'ils ont vécue comme étant méritée, plus leurs enfants vivent de la violence psychologique. Enfin, les enfants des pères qui considèrent la violence qu'ils ont subie comme parfois méritée vivent moins de violence physique mineure que ceux des pères qui la considèrent comme souvent ou très souvent méritée. Les implications pour la recherche et la pratique sont discutées.

Mots-clés : transmission intergénérationnelle, violence physique, violence psychologique, légitimité, pères, enfants.

Abstract

Intergenerational patterns of violence against children and perceptions of childhood abuse have not been studied a lot among fathers. The objective of the present study is

to determine the link between frequencies of childhood severe physical violence and its perceived legitimacy (first), and minor physical and psychological violence against children in present family (second) in a sub sample of 204 fathers from Quebec. These fathers reported being victims of childhood severe physical violence in a study measuring family violence in children's life. This study was performed by the Institut de la Statistique du Québec in 2004. Results indicate a significant link between frequencies of childhood severe physical violence and its perceived legitimacy, and nowadays violence against children in the family. Discriminant analysis indicate that fathers who have often or very often lived childhood severe physical violence have children who suffer more psychological violence than fathers who have rarely experienced it. The more fathers think that childhood violence was deserved, the more their children suffer psychological violence. Finally, children of fathers who think that childhood severe physical violence was sometimes deserved suffer less minor physical violence than those of fathers who think that it was often or very often deserved. Implications for research and practice are discussed.

Key words: intergenerational transmission, physical violence, psychological aggression, perceived legitimacy, fathers, children.

Introduction

Le recours à la violence comme moyen de discipline est un sujet controversé et chargé émotionnellement (Leary, Kelly, Morrow, & Mikulka, 2008). Malgré tout, l'utilisation des comportements violents est assez courante dans l'éducation de certains enfants (Tourigny, Mayer, Hélie, Wright, & Trocmé, 2001). En effet, la violence envers les enfants est utilisée par de nombreux parents, aussi bien au Québec qu'ailleurs. Dans la présente étude, on distingue deux formes de violence physique : la violence physique mineure et la violence physique sévère. La violence physique mineure envers un enfant est parfois appelée punition corporelle (Clément, Chamberland, Côté, Dubeau, & Beauvais, 2005; Straus & Stewart, 1999) et elle réfère à des gestes comme taper les fesses d'un enfant à mains nues, pincer l'enfant pour le punir ou lui donner une tape sur le bras ou la main. Il s'agit d'une forme de violence encore acceptée légalement qui est utilisée par de nombreux parents au Québec (Clément *et al.*, 2005) alors qu'elle est interdite dans plusieurs pays d'Europe et d'ailleurs au monde (Dufour, 2009). La violence physique sévère réfère, quant à elle, à des comportements susceptibles d'entraîner des conséquences physiques pour l'enfant (Clément *et al.*, 2005; Straus, Hamby, Finkelhor, Moore, & Runyan, 1998) comme le frapper sur les fesses avec un objet dur, lui donner un coup de poing, le lancer ou le jeter par terre. Quant à la violence psychologique, elle est mesurée, dans la présente étude comme dans celle de Straus et Field (2003), à l'aide d'une échelle de comportements verbaux qui impliquent une forme de rejet, de terrorisme ou d'intimidation envers l'enfant qui sont utilisés comme une façon de le corriger ou de contrôler son comportement (Straus & Field, 2003). Jurer, crier après un enfant ou le menacer de le placer ou de le mettre à la porte en sont des exemples.

Les données américaines révèlent que 64 % des mères et 58 % des pères déclarent avoir utilisé la violence physique mineure envers leur enfant dans l'année (Straus & Stewart, 1999). Au Québec, ce sont 43 % des enfants qui subissent annuellement au moins une forme de violence physique mineure et 6 % au moins une

forme de violence physique sévère. Lorsque trois épisodes de violence ou plus sont rapportés, ce sont 17 % des enfants qui sont victimes de violence physique mineure et 1 % de violence physique sévère au cours d'une année (Clément *et al.*, 2005). Aux États-Unis (Leary, *et al.*, 2008), comme au Québec (Clément & Chamberland, 2007), l'utilisation de la violence physique mineure a significativement diminué au cours des dernières années. Quant aux taux de violence psychologique, aux États-Unis, 90 % des parents rapportent avoir utilisé cette forme de violence contre leur enfant au cours de la dernière année (Straus & Field, 2003), alors qu'au Québec, ce sont près de 79 % des enfants âgés de moins de 18 ans qui subissent au moins un épisode de violence psychologique annuellement (Clément *et al.*, 2000). Or, la violence à l'égard des enfants, qu'elle soit physique ou psychologique, les affecte de façon importante (Tourigny, Gagné, Joly, & Chartrand, 2006), allant parfois jusqu'à mener les enfants, une fois adultes, à utiliser à leur tour la violence comme moyen de discipline.

D'après Clément et Bouchard (2003), une histoire de violence à l'enfance est associée à une probabilité plus élevée d'avoir recours à des méthodes disciplinaires coercitives de nature physique ou psychologique envers ses propres enfants à l'âge adulte. D'ailleurs, le taux de transmission de la violence physique d'une génération à l'autre est estimé à environ 30 % (Bower & Knutson, 1996). Plus précisément, les parents ayant vécu de la violence physique mineure dans l'enfance utilisent plus de violence physique mineure (Haapasalo & Aaltonen, 1999) ou psychologique (Clément & Bouchard, 2005; Haapasalo & Aaltonen, 1999) à l'égard de leurs propres enfants, ou admettent plus facilement qu'un autre adulte le fasse (Lunkenheimer, Kittler, Olson, & Kleinberg, 2006). Ceux ayant vécu de la violence physique sévère dans l'enfance ont également davantage tendance à utiliser la violence physique mineure (Bower-Russa, Knutson, & Winebarger, 2001) ou sévère (Haapasalo & Aaltonen, 1999) pour gérer les comportements inadéquats de leurs enfants. Finalement, la recension de Black, Smith Slep et Heyman (2001) rapporte que les comportements de violence psychologique peuvent aussi se transmettre de génération en génération.

Le modèle de l'apprentissage social est souvent invoqué pour expliquer la transmission de la violence physique envers les enfants d'une génération à l'autre (Lunkenheimer *et al.*, 2006). Clément et Bouchard (2003) émettent l'hypothèse que même s'ils sont conscients des conséquences potentiellement négatives de la violence physique, certains parents reproduisent par observation et imitation les pratiques éducatives vécues dans leur propre enfance. Bien que cette théorie ait été démontrée empiriquement (Bower & Knutson, 1996), elle ne désigne pas les facteurs permettant d'expliquer pourquoi certains parents abusés ne deviennent pas abuseurs. Or, pour pouvoir intervenir de façon adéquate, il importe de comprendre ces facteurs car ils influencent la transmission intergénérationnelle de la violence envers les enfants. Par exemple, les cognitions parentales, dont les attitudes attributives ou de justification de la violence, figurent parmi les facteurs les plus souvent associés au recours à la violence. Selon Chamberland (2003), le concept de justification réfère à un système d'attributions qui légitime l'agression en l'expliquant de façon apparemment logique et rationnelle. En ce sens, la légitimation de la violence subie durant l'enfance consiste à tenir celle-ci pour méritée, soit en s'en attribuant la responsabilité ou en l'attribuant à un facteur

externe (dont les circonstances). Dans la présente étude, la définition de la légitimité perçue renvoie à la notion de « méritée ou non ». Il s'agit d'un facteur important dans la transmission de la violence d'une génération à l'autre, puisqu'elle est reliée au fait d'approuver l'utilisation de la violence physique comme méthode disciplinaire (Kelder, McNamara, Carlson, & Lynn, 1991; Rodriguez & Price, 2004). Par ailleurs, Bower et Knutson (1996) suggèrent que le fait de s'auto-désigner victime de violence physique influence le lien entre l'histoire disciplinaire durant l'enfance et l'évaluation des actes disciplinaires en tant qu'adulte. Ces auteurs soulèvent deux voies possibles : la perception de la sévérité de la discipline physique subie à l'enfance pourrait avoir un impact sur les attitudes en tant qu'adulte, soit en désensibilisant les individus, soit, au contraire, en les rendant plus conscients des dangers potentiels de telles méthodes d'éducation. La transmission ou la non transmission de l'abus n'est donc pas un processus automatique (Chamberland, 2003).

Lacunes des études existantes et objectif de la présente étude

Les comportements violents envers les enfants et leur transmission sont des sujets qui ont fait couler beaucoup d'encre. Cependant, les données disponibles sont rarement représentatives de la population générale, soit parce que les échantillons sont trop petits ou encore parce que les études portent sur des populations spécifiques ou cliniques. Par ailleurs, les pères sont sous-représentés dans les recherches sur les pratiques parentales (Lunkenheimer *et al.*, 2006). Même lorsqu'ils sont les sujets des études, les mères constituent souvent la source d'information à leur égard (Saracho & Spodek, 2008). Or, selon Sternberg (1997), il est difficile de déterminer si les enfants sont plus à risque d'être violentés par les mères ou par les pères, d'où l'intérêt d'inclure ces derniers dans la recherche sur la violence à l'égard des enfants en milieu familial. Par ailleurs, même si on sait que la nature des expériences personnelles de violence durant l'enfance et leurs perceptions influencent les stratégies éducatives utilisées à l'âge adulte, ces caractéristiques ont été peu étudiées auprès de la population générale et encore moins auprès des pères (Bower & Knutson, 1996). L'objectif de la présente étude vise à examiner les liens entre la violence physique sévère vécue par des pères durant leur enfance, sa légitimité perçue et la violence envers les enfants au sein de leur famille actuelle. Les hypothèses sont que, chez les pères de l'échantillon : (1) le fait de rapporter de la violence physique sévère vécue dans l'enfance est associé à davantage de violence physique mineure et psychologique à l'égard des enfants dans leurs familles actuelles; (2) le fait de considérer cette violence comme légitime (méritée) est associé à davantage de violence physique mineure et psychologique à l'égard des enfants dans leurs familles actuelles.

Méthode

Enquête et procédure

La présente étude constitue une analyse secondaire des données issues d'une enquête transversale réalisée en 2004 par l'Institut de la Statistique du Québec auprès d'un échantillon représentatif de 953 pères québécois ayant au moins un enfant (0-17 ans) vivant avec lui la moitié du temps (Clément *et al.*, 2005). L'étude a été approuvée par le comité d'éthique de l'Institut de la statistique du

Québec et les participants ne peuvent être retracés dans la mesure où une méthode d'aveuglement volontaire a été utilisée. Les données ont été recueillies à l'aide d'un sondage téléphonique auprès de l'échantillon, formé par le biais de la technique de génération aléatoire de numéros de téléphone. Les intervieweurs d'une firme de sondage reconnue ont effectué des entrevues téléphoniques assistées par ordinateur d'une durée moyenne de 15 minutes. Cette méthode a permis notamment de sélectionner des familles où un enfant (0-17 ans) était choisi aléatoirement. Les questions sur le recours à la violence physique mineure et psychologique dans l'éducation portaient spécifiquement sur cet enfant.

Participants

De par sa nature aléatoire et stratifiée par régions métropolitaines de recensement, l'échantillon est représentatif de la population des figures paternelles (pères, beaux-pères ou tuteurs) du Québec ($n = 953$). En effet, bien que le taux de réponse pondéré de cet échantillon soit de 44 %, Clément *et al.* (2005) n'ont pas détecté de biais dus à la non-réponse partielle. Pour les besoins de la présente étude, un sous-échantillon de 204 pères a été sélectionné à partir des réponses à la question « Avez-vous été frappé plus sévèrement qu'une fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant? ». Ces derniers se distinguent du reste de l'échantillon car, contrairement aux autres, ils rapportent avoir subi rarement, souvent ou très souvent de la violence physique sévère durant leur enfance. Ils constituent le sous-échantillon final de la présente étude.

Des tests t et de khi-carré ont été effectués afin de comparer le sous-échantillon de pères ayant vécu de la violence physique sévère (VPS) durant l'enfance au reste de l'échantillon de pères (absence de violence physique sévère, AVPS). Les deux groupes sont équivalents au niveau de la scolarité et de l'âge de l'enfant sélectionné. Par contre, ils se distinguent en ce qui a trait à la structure familiale, à l'indice de revenu du ménage et à l'âge du père à la naissance de l'enfant (voir tableau 1). Ainsi, on retrouve plus souvent des familles monoparentales (9,5 %) ou recomposées (13,4 %) dans le sous-échantillon de la présente étude que dans le reste de l'échantillon (respectivement 4,1 % et 9,6 %). Les pères qui rapportent avoir vécu de la violence physique sévère sont aussi plus nombreux à avoir un faible revenu (14,7 %) que les pères qui rapportent ne pas avoir vécu de violence physique sévère dans leur enfance (8,3 %). Finalement, les pères sont plus âgés à la naissance de l'enfant dans le premier sous-échantillon (VPS, 32,4 ans) que dans le deuxième (AVPS, 31,1 ans).

Tableau 1. Comparaison entre l'échantillon de pères de la présente étude et l'échantillon original

	VPS (n= 204)		AVPS (n=749)		χ^2	p
	n	%	n	%		
Structure familiale						
Intacte	155	77,1	628	86,3	12,2	0,002 *
Monoparentale	19	9,5	30	4,1		
Recomposée	27	13,4	70	9,6		
Scolarité						
Primaire ou -	3	1,5	8	1,1	5,7	0,219
Secondaire	89	43,6	258	35,3		
Collégiale	51	25,0	209	28,6		
Universitaire	61	29,9	252	34,5		
Autre	0	0,0	3	0,5		
Indice de revenu*						
Faible	28	14,7	58	8,3	7,0	0,008 *
Moyen/élevé	163	85,3	642	91,7		
	<i>M</i>	<i>É-T</i>	<i>M</i>	<i>É-T</i>	<i>t</i>	<i>p</i>
Âge à la naissance de l'enfant	32,4	5,9	31,1	5,8	-2,6	0,010*
Âge de l'enfant sélectionné	9,1	5,7	8,8	5,3	-0,7	0,473

* Cet indice a été créé dans l'étude originale de Clément *et al.* (2005) à partir du revenu brut des membres du ménage, divisé par le nombre de membres de la famille, pondéré en fonction de l'âge.

Variables à l'étude

Dans le cadre de la présente étude, deux variables dépendantes sont étudiées : la violence physique mineure et la violence psychologique envers l'enfant dans sa famille actuelle. Les gestes violents peuvent avoir été posés par le répondant ou par un autre adulte de la famille. La violence envers l'enfant au sein de la famille actuelle est mesurée à l'aide des sous-échelles de violence physique mineure et d'agression psychologique du Parent-Child Conflict Tactic Scales (PCCTS; Straus *et al.*, 1998), l'outil le plus utilisé pour mesurer la violence à l'égard des enfants en milieu familial. Cet instrument a été maintes fois validé, tant dans sa version originale que dans sa version francophone (Bouchard, Tessier, Fraser, & Laganière, 1996; Laferrière & Bouchard, 1996; Straus *et al.*, 1998).

Le tableau 2 présente les items des échelles de violence physique mineure ($\alpha=0,55$) et psychologique ($\alpha=0,64$) utilisées dans le cadre de la présente étude. La cohérence interne de ces échelles est similaire ou supérieure à celle rapportée

par Straus *et al.* (1998). À noter que deux des items placés à l'origine dans l'échelle de violence physique mineure envers les enfants ont été déplacés vers l'échelle de violence physique très sévère par Clément *et al.* (2005), compte tenu de leur sévérité et des normes culturelles et légales québécoises (« frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur » et « donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles »).

Tableau 2. Items des échelles de violence physique mineure et psychologique du PCCTS utilisées

Violence physique mineure

- 1-Secouer, brasser l'enfant (âgé de plus de deux ans)
- 2-Taper les fesses de l'enfant à mains nues
- 3-Donner une tape à l'enfant sur la main, le bras ou la jambe
- 4-Pincer l'enfant pour le punir

Violence psychologique

- 1-Crier, hurler après l'enfant
 - 2-Sacrer ou jurer après l'enfant
 - 3-Dire à l'enfant qu'on allait le placer ou le mettre à la porte
 - 4-Menacer l'enfant de lui donner la fessée ou de le frapper, sans le faire
 - 5-Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou lui dire d'autres noms de ce genre
-

La violence physique sévère vécue durant l'enfance et sa légitimité perçue constituent les deux variables indépendantes. Tel que mentionné, la violence physique sévère subie dans l'enfance est évaluée à l'aide de la réponse des pères à la question « Avez-vous été frappé plus durement qu'une fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant ? ». Bien que cette question ne provienne pas d'un questionnaire validé, elle a été utilisée à quelques reprises dans le cadre d'enquêtes populationnelles québécoises (Clément, Bouchard, Jetté, & Laferrière, 2000; Tourigny *et al.*, 2006; Tourigny, Hébert, Joly, Cyr, & Baril, 2008). Pour les besoins de l'étude, la variable a été transformée en variable dichotomique : les pères ayant rarement vécu de la violence physique sévère durant l'enfance (1), et ayant vécu souvent ou très souvent cette forme de violence (2). La légitimité perçue de la violence physique sévère subie durant l'enfance est, quant à elle, mesurée à l'aide de la question « Considérez-vous que cette punition était méritée ? ». La distribution de cette variable étant asymétrique, elle a été traitée comme une variable catégorielle : jamais méritée (1), parfois méritée (2), et souvent ou très souvent méritée (3).

Analyses

Une analyse de variance multivariée (MANOVA) permet de vérifier l'existence ou non d'un lien entre les deux variables indépendantes catégorielles et les deux variables dépendantes continues à l'étude. Des analyses discriminantes permettent ensuite de situer précisément les éventuelles différences ressortant de la MANOVA.

Résultats

Parmi les pères à l'étude ($n=204$), 66,2 % rapportent avoir rarement vécu de la violence physique sévère durant l'enfance et 33,8 % rapportent en avoir vécu souvent ou très souvent. Seuls 27 % d'entre eux considèrent que cette violence n'est jamais méritée. Le tableau 3 présente les effectifs pour chacune des catégories de variables indépendantes.

Tableau 3. Répartition des participants selon la violence rapportée durant l'enfance et sa légitimité ($n=204$)

Échelles	<i>n</i>	%
Violence physique sévère subie durant l'enfance		
Rarement	135	66,2
Souvent ou très souvent	69	3,8
Total	204	100
Légitimité perçue de la violence subie		
Jamais méritée	54	27,0
Parfois méritée	94	47,0
Souvent/très souvent méritée	52	26,0
Total	200	100

Le tableau 4 indique les scores obtenus par les pères en ce qui a trait aux comportements violents à l'égard de leurs enfants au sein de leur famille actuelle, dans la dernière année, sur une échelle de 1 à 4. Les distributions asymétriques observées sur ces échelles, qui suggèrent que les comportements mesurés sont relativement peu fréquents, sont conformes aux constats d'autres chercheurs (Straus *et al.*, 1998).

Tableau 4. Moyennes et écarts-types de la violence rapportée dans les familles actuelles ($n= 177$)

Échelle*	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
Violence physique mineure	1,29	0,46	1,00	3,25
Violence psychologique	1,63	0,55	1,00	3,80

* Échelle de 1 à 4 (1= ce n'est jamais arrivé; 2= c'est arrivé une ou deux fois; 3= c'est arrivé 3 à 5 fois; et 4= c'est arrivé 6 fois ou plus).

Les résultats du tableau 5 indiquent que plus les pères disent avoir subi de la violence physique sévère durant leur enfance, moins ils la considèrent légitime. En outre, plus les pères tiennent pour légitime la violence physique sévère qu'ils disent avoir subie, plus leurs enfants subissent de la violence physique mineure au sein de la famille. Par ailleurs, plus les pères rapportent avoir vécu de la violence

physique sévère durant leur enfance, plus leurs enfants vivent de la violence psychologique actuellement bien qu'il n'y ait aucun lien avec la violence physique actuelle. Enfin, plus les enfants vivent de la violence physique mineure dans la famille, plus ils vivent aussi de la violence psychologique (cooccurrence).

Tableau 5. Matrice de corrélation (n=200)

Variables	1	2	3	4
1. Violence physique sévère dans l'enfance	-			
2. Légitimité perçue	-0,15 *	-		
3. Violence physique mineure	0,11	0,15 *	-	
4. Violence psychologique	0,15 *	0,11	0,39 **	-

* $p \leq 0,05$. ** $p \leq 0,01$.

Selon l'analyse de variance multivariée (MANOVA), la violence physique sévère subie dans l'enfance rapportée par les pères ainsi que sa légitimité perçue sont toutes deux significativement associées à la violence à l'égard des enfants au sein de leur famille actuelle ($p < 0,05$). Plus précisément, la violence physique sévère rapportée explique 3,4 % de la variance ($F(2, 193) = 3,36, p < 0,05$) alors que sa légitimité perçue en explique 5,7 % ($F(4, 386) = 2,86, p < 0,05$). Enfin, l'interaction entre le fait de rapporter de la violence physique sévère dans l'enfance et sa légitimité perçue ne s'avère pas significative ($p=0,816$) et est donc exclue des analyses subséquentes.

Une première analyse discriminante sert à vérifier le lien entre la violence physique sévère rapportée et la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle. Le test d'égalité des matrices de covariance de Box est significatif pour cette analyse ($M \text{ de Box}(3; 484084,98) = 19,48, p < 0,001$). Cela signifie que l'homogénéité de la covariance pourrait être différente entre les groupes, et donc que les différences détectées par les analyses discriminantes pourraient ne pas être liées aux variables à l'étude, mais bien à une différence entre les groupes. La fonction est marginalement significative ($p < 0,1$) et explique 2,6 % de la variance ($\eta^2=1-0,97=0,03$). Selon le tableau 6, les pères rapportant avoir souvent ou très souvent vécu de la violence physique sévère dans l'enfance ont actuellement des enfants qui vivent plus de violence que ceux qui en ont rarement vécu. Ceci concerne particulièrement la violence psychologique ($r = 0,93$ et coefficient standardisé = 0,79 pour la violence psychologique; $r = 0,69$ et coefficient standardisé = 0,39 pour la violence physique mineure).

Tableau 6. Fonction aux barycentres des groupes selon la fréquence de la violence physique sévère subie durant l'enfance par les pères

Violence physique sévère subie durant l'enfance	Fonction
Parfois	-0,12
Souvent/très souvent	0,23

La seconde analyse discriminante sert à vérifier le lien entre la légitimité perçue de la violence physique sévère rapportée par les pères et les deux variables mesurant la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle. Pour cette analyse, le test d'égalité des matrices de covariance de Box est marginalement significatif (M de Box (6; 354525,14) = 11,17, $p < 0,1$), avec les mêmes implications que ci-dessus. Les deux fonctions de cette seconde analyse discriminante sont illustrées à la figure 1. Elle représente les groupes de légitimité perçue en fonction de la fréquence de la violence psychologique (fonction 1, axe horizontal) et de la violence physique mineure (fonction 2, axe vertical) dans la famille actuelle.

La fonction 1 est marginalement significative ($p < 0,1$) et représente 4,2 % de la variance expliquée ($\eta^2=1-0,958=0,042$). Selon cette fonction, plus les pères considèrent la violence physique sévère vécue durant l'enfance comme étant méritée, plus leurs enfants vivent de la violence psychologique ($r = 0,85$ et coefficient standardisé = 0,63 pour la violence psychologique; $r = 0,82$ et coefficient standardisé = 0,58 pour la violence physique mineure). La fonction 2 est aussi marginalement significative ($p < 0,1$) et explique 1,5 % de la variance ($\eta^2=1-0,985=0,015$). Selon cette seconde fonction, le groupe de pères qui considère avoir parfois mérité la violence subie durant l'enfance se distingue des pères qui considèrent avoir souvent/très souvent mérité la violence physique mineure envers les enfants ($r = 0,58$ et coefficient standardisé = 0,92 pour la violence physique mineure; $r = -0,53$ et coefficient standardisé = -0,88 pour la violence psychologique). Ces pères rapportent moins de violence physique mineure que les autres. Cette fonction indique enfin que les pères qui considèrent avoir parfois mérité la violence physique sévère subie dans l'enfance rapportent moins de violence physique mineure envers leurs enfants que ceux qui ne la considèrent jamais méritée.

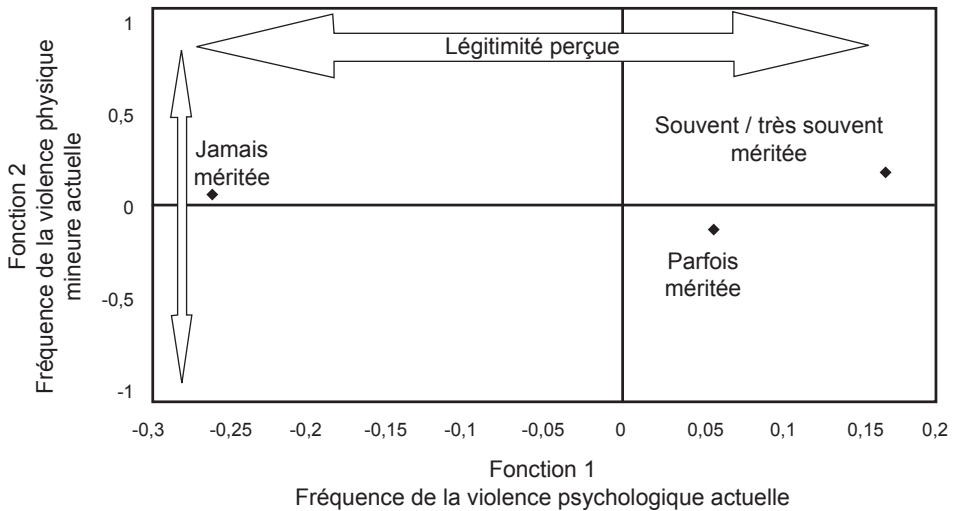


Figure 1. Fonctions aux barycentres des groupes pour les trois groupes de légitimité perçue de la violence physique sévère vécue durant l'enfance

Discussion

Les hypothèses selon lesquelles il y aurait, chez les pères de la présente étude, une association entre le fait de (1) rapporter avoir vécu de la violence physique sévère dans l'enfance et la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle et (2) considérer cette violence dans l'enfance comme légitime et la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle, ont été partiellement confirmées.

Tout d'abord, on constate que la fréquence de la violence physique sévère vécue dans l'enfance rapportée par les pères est associée à la violence envers les enfants dans leur famille actuelle. Même si certains auteurs soutiennent que l'exposition à la violence physique dans l'enfance prédit l'utilisation de pratiques similaires à l'âge adulte chez les mères et non pas chez les pères (Lunkenheimer *et al.*, 2006), cette association était prévisible dans la mesure où plusieurs chercheurs constatent que les personnes, hommes ou femmes, ayant vécu de la violence physique étant enfant pourraient reproduire ces comportements avec leurs propres enfants (Bluestone, 2005 ; Bower & Knutson, 1996; Clément & Bouchard, 2003; Ertem, Leventhal, & Dobbs, 2000; Miller-Perrin & Perrin, 1999). Plus les gens ont vécu de la violence dans l'enfance, plus ils approuvent ce genre de conduite (Gagné, Tourigny, Joly, & Pouliot-Lapointe, 2007) et plus ils sont à risque d'utiliser ce type de discipline avec leurs propres enfants (Rodriguez & Price, 2004). Par conséquent, même s'ils n'utilisent pas toujours eux-mêmes la violence à l'égard de leurs enfants, ils auront peut-être davantage tendance à accepter qu'un autre adulte de la famille le fasse. En somme, ils risquent de perpétuer un style de discipline caractérisé par le recours à la violence à l'égard des enfants (Gagné *et al.*, 2007).

Pour certains auteurs (Kolko & Feiring, 2002), des explications individuelles permettraient de juger de la plus ou moins grande légitimité de la violence physique sévère vécue dans l'enfance. De fait, dans la présente étude, la légitimité perçue est, tout comme le vécu de violence physique sévère dans l'enfance, liée à la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle. Plus les pères tiennent pour méritée la violence qu'ils ont subie, plus des comportements de violence psychologique ou physique à l'égard de leurs propres enfants sont utilisés par un adulte de la famille actuelle. Ce résultat concorde avec plusieurs études antérieures. Ainsi, l'étude de Rodriguez et Price (2004) réalisée auprès de 140 étudiants universitaires âgés de 18 à 20 ans montre que plus ceux-ci considèrent la violence vécue dans l'enfance comme méritée (i.e. se perçoivent responsables de leur histoire disciplinaire), plus ils planifient utiliser ce même type de discipline, sévère et abusive, avec leurs propres enfants. L'étude de Kolko, Brown et Berliner (2002) rapporte des résultats similaires. En effet, parmi les 68 participants âgés de 7 à 18 ans dont le signalement a été retenu en protection de la jeunesse, ceux questionnés au sujet de la violence subie ($n=47$) considèrent avoir contribué aux événements ayant mené aux comportements violents à leur égard.

Un résultat relatif à la seconde hypothèse demeure néanmoins surprenant. En effet, l'analyse discriminante montre que les pères qui tiennent parfois pour légitime la violence physique sévère subie dans l'enfance rapportent moins de violence physique mineure envers leurs enfants que ceux qui ne la considèrent jamais méritée. Il est possible que ce résultat soit lié aux différences dans la taille des sous-groupes de pères ou encore au fait que la légitimité perçue n'ait été mesurée qu'avec une seule question. Cependant, une autre explication mérite d'être explorée. En effet, Francis et Wolfe (2008) ont trouvé que les pères abusifs physiquement vivent davantage de colère, de frustration et d'impression d'avoir été traité injustement que les autres. Il est possible que les pères rapportant avoir subi de la violence physique sévère dans l'enfance et qui ne la considèrent jamais méritée perçoivent cette violence comme injuste. Si c'est le cas, il est possible qu'ils n'aient pas réussi à régler la colère suscitée par cette injustice perçue, ce qui nuirait à la recherche et à l'utilisation de méthodes disciplinaires non violentes. On peut aussi se demander si un jugement nuancé sur sa propre expérience (i.e. parfois mérité) engendrerait un effort plus soutenu de ne pas infliger de violence physique mineure à son enfant qu'un jugement moins nuancé (i.e. jamais mérité).

Gagné *et al.* (2007) soutiennent que la transmission intergénérationnelle de la violence n'est pas uniquement une question d'attitudes. Dans le même ordre d'idées, on pourrait affirmer que la violence à l'égard des enfants n'est pas uniquement une question de vécu de violence ou de légitimité perçue. En effet, bien que ces caractéristiques permettent de mieux comprendre la violence envers les enfants, elles ne sont ni nécessaires ni suffisantes pour l'expliquer entièrement. La plupart des pères québécois jugent que ni la désobéissance, ni les comportements provocants ou violents de l'enfant ne légitiment l'utilisation de la violence physique mineure pour le discipliner. Pour 84 % de ces mêmes pères, la violence physique mineure n'est pas une méthode éducative efficace et 66 % d'entre eux ne croient pas que certains enfants en ont besoin pour apprendre à bien se conduire (Clément, Dufour, Chamberland, & Dubeau, 2009). Comment expliquer alors qu'un parent

conscient du caractère inapproprié de son comportement soit incapable de l'arrêter (Malo, Moreau, Chamberland, Léveillé, & Roy, 2004)?

Outre la colère, l'impression d'avoir été menacé ou humilié par ses parents dans l'enfance, la conviction que la violence physique mineure n'est pas physiquement dangereuse pour l'enfant, le souvenir de la douleur physique et émotionnelle générée par le comportement de ses parents (Gagné *et al.*, 2007), des attitudes négatives et hostiles face aux comportements de l'enfant, des attentes inappropriées face à lui (Rodriguez & Price, 2004), ou encore la croyance qu'un enfant a besoin d'être fermement discipliné (Malo *et al.*, 2004) sont autant de facteurs cognitifs pouvant influencer la transmission intergénérationnelle de la violence.

Implication pour la pratique

Bien qu'il y ait lieu de se réjouir de la diminution des comportements de violence physique mineure envers les enfants au Québec, certains résultats de la présente étude sont tout de même préoccupants. À l'instar de Gagné *et al.* (2007), la violence physique envers les enfants est corrélée, entre autres, avec une plus grande utilisation de la violence psychologique. Or, la violence physique est associée à de plus grandes difficultés psychologiques lorsque les victimes la perçoivent comme une forme de rejet de la part du parent (Rohner, Bourque, & Elordi, 1996). La violence psychologique constitue souvent, selon Black et ses collaborateurs (2001), un précurseur ou un facteur de risque de l'abus physique. Compte tenu de ce risque de dérapage, on peut s'inquiéter pour les enfants exposés exclusivement à de la violence psychologique.

Il est évident qu'on ne peut changer le vécu de violence des victimes. On peut l'arrêter, certes, mais on ne peut l'effacer. Or, la présente étude démontre l'importance, en tant que facteurs de risque, du vécu de violence physique sévère et de sa légitimité perçue sur la reproduction de la violence. Il est donc pertinent de cibler cette perception afin de la corriger lors des interventions (Kolko *et al.*, 2002). Elle pourrait aussi être liée à d'autres cognitions chez les personnes qui subissent ou agissent la violence. Ainsi, Kindelberger (2004) soutient qu'il existe trois types de croyances vis-à-vis de l'agression : celles qui la rationalisent (elle est normale), celles qui la justifient (elle est causée par l'attitude de la victime) et celles qui la rendent favorable dans les relations avec autrui (elle est utile). D'autres auteurs, dont Clément *et al.* (2005) et Gagné *et al.* (2007), insistent sur le fait que de nombreux parents et adultes croient que la violence physique mineure, et plus précisément la fessée, ne blesse pas les enfants. Or, le lien entre cette croyance et le comportement des adultes suggère qu'en la modifiant, on pourrait prévenir l'utilisation de la violence physique mineure ainsi que ses conséquences potentielles (Gagné *et al.*, 2007). Il est possible de présumer que ceci est aussi vrai en ce qui a trait à la violence psychologique. Si les personnes conscientes des conséquences potentielles de la violence physique envers les enfants (par expérience personnelle, par apprentissage, ou suite à leurs réflexions) ont moins recours à ce type de comportements pour discipliner leur enfant, on peut émettre l'hypothèse que les personnes conscientes des conséquences de la violence psychologique y auront aussi moins recours.

Forces et limites

La présente étude possède des forces et limites qu'il convient de prendre en compte lors de l'interprétation des résultats. Tout d'abord, il importe de rappeler que ces résultats portent sur des variables encore peu étudiées auprès des pères issus de la population générale. La deuxième force réside dans l'utilisation d'échelles issues de l'instrument de mesure le plus utilisé dans les études au sujet de la violence familiale, le Parent-Child Conflict Tactic Scales (Straus *et al.*, 1998). Ceci implique qu'outre les avantages liés au questionnaire lui-même, il serait possible de comparer les résultats avec ceux d'autres études. Enfin, rappelons que l'étude a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif de pères québécois.

La présente étude présente aussi des limites qui incitent à la prudence dans l'interprétation des résultats. Premièrement, certaines des variables étudiées, telle que l'expérience de la violence physique sévère dans l'enfance, mesurent des phénomènes peu courants. S'en suivent des distributions asymétriques, de faibles variances expliquées, ainsi que des résultats marginalement significatifs. De plus, le vécu de violence physique sévère dans l'enfance et sa légitimité perçue ont chacun été mesurés avec une seule question. Troisièmement, les souvenirs des pères au sujet des comportements de violence qu'ils ont subis dans l'enfance, ainsi que ceux qu'ils rapportent envers leurs propres enfants dans leur famille actuelle, peuvent être biaisés en raison de la nature rétrospective des questions (biais de mémoire). Finalement, les pères n'ont peut-être pas rapporté ou été témoins de tous les comportements violents à l'égard des enfants de leur famille, et ceux qu'ils rapportent n'ont pas forcément été posés par eux, ce qui limite la possibilité de bien comprendre la transmission intergénérationnelle de la violence.

Conclusion

Les taux de violence physique et psychologique envers les enfants sont inquiétants, d'autant plus qu'elles surviennent souvent en cooccurrence. Outre les conséquences sur plusieurs sphères de la vie des enfants, cette violence se perpétue par un processus de transmission intergénérationnelle. Globalement, les résultats de la présente étude démontrent un lien entre le vécu de violence physique sévère rapporté par les pères, sa légitimité perçue, ainsi que la violence à l'égard des enfants dans la famille actuelle des pères. Ils soulignent l'importance, en tant que facteurs de risque, du vécu de violence physique sévère et de sa légitimité perçue sur la reproduction de la violence. Ils suggèrent de favoriser le développement de nouvelles cibles d'intervention, entre autres au plan des cognitions, afin de diminuer la transmission intergénérationnelle de la violence.

Références

- Black, D. A., Smith Slep, A.M., & Heyman, R.E. (2001). Risk factors for child psychological abuse. *Aggression and Violent Behavior, 6* (2-3), 189-201.
- Bluestone, C. (2005). Personal disciplinary history and views of physical punishment: Implications for training mandated reporters. *Child Abuse Review, 14*, 240-258.
- Bouchard, C., Tessier, R., Fraser, A., & Laganière, J. (1996). La violence familiale envers les enfants: validité de la mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain. In R. Tessier, G. M.Tarabulsy, & L. Éthier (dir.), *Dimensions de la maltraitance* (p.43-62). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Bower, M. E., & Knutson, J. F. (1996). Attitudes toward physical discipline as a function of disciplinary history and self-labeling as physically abused. *Child Abuse & Neglect, 20* (8), 689-699.
- Bower-Russa, M. E., Knutson, J. F., & Winebarger, A. (2001). Disciplinary history, adult disciplinary attitudes, and risk for abusive parenting. *Journal of Community Psychology, 29* (3), 219-240.
- Chamberland, C. (2003). *La violence parentale et conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et inter-reliées*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Clément, M.-È., Bouchard, C., Jetté, M., & Laferrière, S. (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*. Québec: Institut de la statistique de Québec.
- Clément, M.-È., & Bouchard, C. (2003). Liens intergénérationnels des conduites parentales à caractère violent : recension et résultats empiriques. *Revue de Psychoéducation, 32* (1), 49-77.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., Dubeau, D., Côté, L., & Beauvais, B. (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*. Montréal: Institut de la statistique du Québec.
- Clément, M.-È., & Chamberland, C. (2007). Physical violence and psychological aggression towards children: Five-year trends in practices and attitudes from two population surveys. *Child Abuse and Neglect, 31* (9), 1001-1011.
- Clément, M.-È., Dufour, S., Chamberland, C., & Dubeau, D. (2009). Description et analyse des attitudes et attributions paternelles favorables à la punition corporelle. *Canadian Journal of Behavioural Science, 41* (1), 11-21.
- Clément, M.-È., & Bouchard, C. (2005). Predicting the use of single versus multiple types of violence towards children in a representative sample of Quebec families. *Child Abuse & Neglect, 29* (10), 1121-1139.
- Dufour, S. (2009). « Les enjeux liés à l'étude de la violence en milieu familial ». Dans M.-È. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p. 5-16), Montréal, Éditions CEC.
- Ertem, I. O., Leventhal, J.M., & Dobbs, S. (2000). Intergenerational continuity of child physical abuse: how good is the evidence? *The Lancet, 356*, 814-819.
- Francis, K. J., & Wolfe, D.A. (2008). Cognitive and emotional differences between abusive and non-abusive fathers. *Child Abuse & Neglect, 32* (12), 1127-1137.
- Gagné, M.-H., Tourigny, M., Joly, J., & Pouliot-Lapointe, J. (2007). Predictors of adult attitudes toward corporal punishment of children. *Journal of interpersonal violence, 22* (10), 1285-1304.
- Haapasalo, J., & Aaltonen, T. (1999). Mothers' abusive childhood predicts child abuse. *Child Abuse Review, 8*, 231-250.
- Kelder, L.R., McNamara, J. R., Carlson, B.W., & Lynn, S.J. (1991). Perceptions of physical punishment: The relation to childhood and adolescent experiences. *Journal of Interpersonal Violence, 6*, 432-445.

- Kindelberger, C. (2004). Les croyances légitimant l'agression : un facteur de maintien des conduites agressives se développant avec l'âge? *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 52 (8), 537-543.
- Kolko, D. J., Brown, E.J., & Berliner, L. (2002). Children's perceptions of their abusive experience: measurement and preliminary findings. *Child Maltreatment*, 7 (1), 41-53.
- Kolko, D. J., & Feiring, C. (2002). «Explaining why»: A closer look at attributions in child abuse victims. *Child Maltreatment*, 7 (1), 5-8.
- Lafférière, S., & Bouchard, C. (1996). Illustration de la capacité discriminante du questionnaire sur la résolution des conflits dans la mesure de la violence parentale. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, 28 (1), 70-73.
- Leary, C.-E., Kelley, M.-L., Morrow, J., & Mikulka, P.-J. (2008). Parental use of physical punishment as related to family environment, psychological well-being, and personality in undergraduates. *Journal of Family Violence*, 23 (1), 1-7.
- Lunkenheimer, E. S., Kittler, J.E., Olson, S., & Kleinberg, F. (2006). The inter-generational transmission of physical punishment: Differing mechanisms in mothers' and fathers' endorsement? *Journal of Family Violence*, 21, 509-519.
- Malo, C., Moreau, J., Chamberland, C., Léveillé, S., & Roy, C. (2004). Parental cognition, emotions, and behaviors associated with the risk of psychological maltreatment of preschoolers. *Journal of Emotional Abuse*, 4 (2), 1-26.
- Miller-Perrin, C. L., & Perrin, R.D. (1999). *Child maltreatment, an introduction*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Rodriguez, C.-M., & Price, B.-L. (2004). Attributions and discipline history as predictors of child abuse potential and future discipline practices. *Child Abuse & Neglect*, 28 (8), 845-861.
- Rohner, R. P., Bourque, S.L., & Elordi, C.A. (1996). Children's perceptions of corporal punishment, caretaker acceptance, and psychological adjustment in a poor, biracial southern community. *Journal of Marriage and Family*, 58 (4), 842-852.
- Saracho, O.-N., & Spodek, B. (2008). Fathers: The «Invisible» Parents. *Early Child Development and Care*, 178 (7), 821-836.
- Sternberg, K. J. (1997) Fathers, the missing parents in research on family violence. Dans M.E. Lamb (dir.) *The role of the father in child development (3rd ed.)* (p. 284-308). Hoboken, NJ, US: John Wiley & Sons.
- Straus, M. A., Hamby, S.L., Finkelhor, D., Moore, D.W., & Runyan, D.W. (1998). Identification of child abuse with the PCCTS: Development and psychometric data for a national sample of American parents. *Child Abuse & Neglect*, 22, 249-270.
- Straus, M.A., & Stewart, J.H. (1999). Corporal punishment by American parents: National data on prevalence, chronicity, severity, and duration, in relation to child and family characteristics. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 2 (2), 55-70.
- Straus, M. A., & Field, C.J. (2003). Psychological aggression by American parents: National data on prevalence, chronicity, and severity. *Journal of Marriage and Family*, 65 (4), 795-808.
- Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M., & Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 32 (4), 331-335.
- Tourigny, M., Mayer, M., Hélie, S., Wright, J., & Trocmé, N. (2001). Les mauvais traitements envers les enfants tels que rapportés aux Directeurs de la protection de la jeunesse. In *Portrait Social du Québec*. Sainte-Foy, Qc: Institut de la Statistique du Québec.
- Tourigny, M., Gagné, M-H., Joly, J., & Chartrand, M-É. (2006). Prévalence et cooccurrence de la violence envers les enfants dans la population québécoise. *Canadian Journal of Public Health*, 97 (2), 109-113.